



Cher(e) sociétaire,

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez pour l'assurance de votre véhicule, votre famille et vous-même.

Nous vous invitons dès à présent à apposer le certificat d'assurance sur votre véhicule.

Soucieuse de faciliter votre mobilité, la Macif vous aide à choisir votre véhicule, à le financer au meilleur coût, et vous accompagne 24h/24 dans tous vos déplacements, dans les conditions et limites prévues par votre contrat d'assurance automobile.

En plus du contrat Auto, nous disposons également d'une large gamme de contrats Famille, Loisirs, Professionnels, Associatifs et Prévoyance pour répondre à l'ensemble de vos attentes.

N'hésitez pas à vous renseigner, nos conseillers se feront un plaisir de vous présenter nos multiples solutions en réponse à chacun de vos besoins.

Bonne route et à bientôt !

La MACIF



CERTIFICAT D'ASSURANCE

du 01/04/15 au 31/03/16

Identification

AS925B

N° 1695143



Certificat d'assurance à détacher selon les pointillés et à glisser dans une pochette collée en bas et à droite à l'intérieur du pare-brise.

Pour les cycles à moteur, certificat à placer sur le garde-boue avant.

1. INTERNATIONAL MOTOR INSURANCE CARD 1. CARTE INTERNATIONALE D'ASSURANCE AUTOMOBILE		2. ÉMISE AVEC L'AUTORISATION DU BUREAU CENTRAL FRANÇAIS		9. Nom et adresse du souscripteur de la police (ou utilisateur du véhicule)																																																								
3. VALABLE DU AU Jour Mois Année Jour Mois Année 01 04 15 31 03 16 (Ces deux dates comprises)		4. Code pays / Code assureur / Numéro F/244/1695143		M. REVELLAT PHILIPPE 19 RUE CAMILLE CLAUDEL 94350 VILLIERS SUR MARNE																																																								
5. N° d'immatriculation (ou à défaut) N° du châssis ou N° du moteur AS925B		6. Catégorie du véhicule* D				7. Marque du véhicule PEUGEOT TREKKER Plus remorque jusqu'à 750kg																																																						
8. VALIDITE TERRITORIALE Cette carte est valable pour les pays dont la case n'est pas rayée (pour information complémentaire, consulter www.cobx.org) Dans chaque pays visité, le Bureau de ce pays garantit, pour ce qui a trait à l'utilisation du véhicule décrit ici, la couverture d'assurance conformément aux lois de ce pays relatives à l'obligation d'assurance. Pour l'identification du Bureau approprié, voir au verso				10. Cette carte a été délivrée par : 2 et 4, rue de Pied de Fond 79037 NIORT CEDEX 9																																																								
11. Signature de l'assureur 																																																												
<table border="1"> <tr> <td>A</td><td>B</td><td>BG</td><td>CY⁽¹⁾</td><td>CZ</td><td>D</td><td>DK</td><td>E</td><td>EST</td><td>F</td><td>FIN</td> </tr> <tr> <td>GB</td><td>GR</td><td>H</td><td>HR</td><td>I</td><td>IRL</td><td>IS</td><td>L</td><td>LT</td><td>LV</td><td>M</td> </tr> <tr> <td>N</td><td>NL</td><td>P</td><td>PL</td><td>RO</td><td>S</td><td>SK</td><td>SLO</td><td>CH</td><td>AL</td><td>AND</td> </tr> <tr> <td>BIH</td><td>BY</td><td>IL</td><td>IR</td><td>MA</td><td>MD</td><td>MK</td><td>MNE</td><td>RUS</td><td>SRB⁽²⁾</td><td>TN</td> </tr> <tr> <td>TR</td><td>UA</td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td><td></td> </tr> </table>						A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN	GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M	N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND	BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ⁽²⁾	TN	TR	UA									
A	B	BG	CY ⁽¹⁾	CZ	D	DK	E	EST	F	FIN																																																		
GB	GR	H	HR	I	IRL	IS	L	LT	LV	M																																																		
N	NL	P	PL	RO	S	SK	SLO	CH	AL	AND																																																		
BIH	BY	IL	IR	MA	MD	MK	MNE	RUS	SRB ⁽²⁾	TN																																																		
TR	UA																																																											
(1) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour Chypre est limitée aux parties géographiques de Chypre qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Chypre. (2) La couverture d'assurance fournie par les cartes vertes délivrées pour la Serbie est limitée aux parties géographiques de la Serbie qui sont sous le contrôle du gouvernement de la République de Serbie																																																												
La Macif vous accompagne au quotidien pour vous rendre la route encore plus sûre. Pour toute information, contactez-nous au : De France : 01 55 56 57 58 De l'étranger : +33 1 55 56 57 58 ou retrouvez-nous sur www.macif.fr																																																												
* CATÉGORIE DE VÉHICULES - CODE : A. AUTOMOBILE C. CAMION OU TRACTEUR E. AUTOBUS OU AUTOCAR G. AUTRES B. MOTOCYCLE D. CYCLE À MOTEUR AUXILIAIRE F. REMORQUE																																																												